

Mis en ligne le 10/02/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Décision n° 2023-03

Date : 08/02/2023

DECISION PRISE en APPLICTION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : APPEL A PROJET COMMUN DETR DSIL 2023

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;

VU la délibération n°2020 07 2 02 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 autorisant Mme la Présidente à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté de Communes, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU la délibération n°2021-04-17 du Conseil Communautaire du 14 Avril 2021 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;

VU les statuts de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT la circulaire préfectorale du 9 décembre 2022 concernant l'appel à projet commun pour le recensement des projets éligibles aux subventions de l'Etat dont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - année 2023 ;

CONSIDERANT le « guide pratique 2023 demande de subvention DETR et DSIL » ;

CONSIDERANT la présentation des projets ainsi que leurs plans de financement prévisionnels ci-dessous ;

Priorité n°1 Boucle cyclable canal – Forêt

Le Pays de Blain souhaite créer une boucle cyclable permettant de découvrir les principaux attraits touristiques du territoire : le Canal de Nantes à Brest, la Forêt du Gâvre, le patrimoine culturel et historique à Blain et à Le Gâvre. Détour à la Vélodyssée, cette boucle vise à permettre de « capter » les cyclotouristes itinérants et les inciter à faire halte en Pays de Blain.

Le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études A2i infra. A la suite de cette étude, le tracé du projet a été arrêté et un plan de jalonnement est en cours d'élaboration. Il a été travaillé en collaboration avec les communes, l'ONF, le Département de Loire Atlantique et la Vélodyssée pour une intégration de cette nouvelle offre dans leur communication et en particulier leur site internet.

Les travaux consistent en :

- La sécurisation du tracé (notamment des traversées de route et des cheminements le long des routes dangereuses)
- L'amélioration du revêtement lorsque c'est nécessaire
- Le jalonnement

Dépenses HT		Participations financières			
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Dispositif	Montant	Acquise ou non
Travaux VRD	152 973 €	Etat	DSIL (80%)	139 578,40€	Non
Signalétique	21 500 €				
		Maître d'ouvrage	Autofinancement (20%)	34 894,60€	
Total	174 473€		Total	174 473 €	

Priorité n°2 Vers un centre aquatique plus vertueux - Action n°1 : Récupération des calories des eaux grises du centre aquatique via un échangeur thermique

Le projet consiste en l'installation d'un système permettant de récupérer les calories sur les eaux grises d'un centre aquatique, notamment les douches, afin de réinjecter ces calories sur des échangeurs préchauffant certains circuits d'eau. L'eau ainsi dépourvue de calories peut être stockée pour être utilisée lors du lavage des filtres. Il faut environ 20m³ d'eau pour nettoyer un filtre du centre aquatique canal forêt.

Dépenses HT		Participations financières			
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Dispositif	Montant	Acquise ou non
Installation d'un module de gestion des eaux de renouvellements et récupération de calorie	95 190 €	Etat	DETR (35%)	33 316,5 €	Non
			CEE	29 281 €	Non
		Maître d'ouvrage	Autofinancement (34,2%)	32 592,5€	
Total	95 190€		Total	95 190€	

Priorité n°3 Redéfinition de l'attractivité du territoire à travers la transformation numérique de la collectivité et l'amélioration de l'accessibilité des services publics communautaires

Le projet vise à redéfinir l'attractivité du territoire à travers la transformation numérique de la collectivité et l'amélioration de l'accessibilité des services publics communautaire. Il est composé de plusieurs actions :

- La refonte du site Internet de la Communauté de communes, de son accessibilité à tous les publics et des services en ligne qui seront proposés aux habitants (mobile friendly, chat bot, paiement en ligne, inscription au service déchets/ résiliation du service déchets, prise de rdv avec le spanc.);
- La création de sites web parents économie/emploi, petite enfance, centre aquatique et le contenu qui sera conçu pour chaque site (prises de vues, vidéos, annuaire des entreprises, vitrine des commerçants, terrains disponibles à vendre, achat des entrées piscine, inscription au cours de natation.);
- La dépose, la création et la pose de :
 - o La signalétique intérieure/extérieure des bâtiments communautaires,
 - o Le fléchage directionnel pour accéder aux bâtiments communautaires,
 - o Les panneaux de consignes de tri obsolètes placés devant les points d'apports volontaires ainsi que les consignes de tri sur les points tri,
 - o Le remplacement des 6 panneaux lumineux d'informations par des solutions d'affichage plus vertueuses et efficaces,
 - o L'installation de mobilier urbain d'affichage, structures d'affichage devant les mairies et la communauté de communes.

Dépenses HT		Participations financières			
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Dispositif	Montant	Acquise ou non
Refonte du site internet et création de sites parents	39 972,25 €	Etat	DSIL (80%)	79 561,80€	Non
Création de contenus vidéo et photo	10 010 €				
Remplacement des 6 panneaux lumineux	49 470€				
		Maître d'ouvrage	Autofinancement (20%)	19 890,45 €	
Total	99 452,25€		Total	99 452,25€	

PAR CES MOTIFS

DECIDE

- **D'indiquer** que le coût total HT de l'opération « Boucle Cyclable Cana Forêt » est estimé à 174 473 €, et que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 du budget Administration générale ;
- **D'indiquer** que le coût total HT de l'opération « Vers un centre aquatique plus vertueux - Action n°1 » est estimé à 95 190 €, et que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 du budget annexe centre aquatique ;
- **D'indiquer** que le coût total HT de l'opération « redéfinition de l'attractivité du territoire » est estimé à 99 452,25 €, et que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 du budget Administration générale ;
- **De solliciter** la DETR et la DSIL pour ces projets, conformément aux plans de financement ci-dessus au titre de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2023 ;
- **De signer** tout document afférent à la demande de subvention comme présentée ci-dessus

**Pour extrait conforme,
La Présidente
Rita SCHLADT**



La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20230208-D2023-03-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2023